

PROCÈS DE LIMOGES

19/20 MARS 2026



**UN APPEL POUR
LE DROIT DU VIVANT**

Cinq ans après le 15 juin 2021, un procès se tiendra à Limoges les 19 et 20 mars 2026, au cours duquel nous allons être jugés pour des faits de « destruction ou dégradation du bien d'autrui par moyens dangereux pour les personnes » et « association de malfaiteurs », en rapport avec l'incendie de huit véhicules d'ENEDIS et de deux antennes-relais de téléphonie mobile et de télévision (...)

contact : comite15juin@riseup.net

(...) Nous souhaitons que le procès de Limoges soit celui des technologies du numérique.

Les compteurs Linky et les antennes 5G sont d'ores et déjà déployés sur tout le territoire français. Un épais nuage électromagnétique est en train de recouvrir le monde entier. Les firmes multinationales multiplient les actions de lobbying auprès des gouvernements et dans les commissions officielles de protection de la santé publique. Pourtant, les études menées par des scientifiques indépendants tendent à prouver la dangerosité des rayonnements électromagnétiques mais elles sont ignorées par les industriels qui affirment que cette dangerosité n'est pas prouvée scientifiquement. Cette manœuvre n'est pas nouvelle. Les industriels l'ont déjà utilisée pour le tabac, l'amiante et la dioxine.

En attendant, ils se frottent les mains devant l'ampleur de l'arnaque des objets connectés. Vendus une fortune, ces objets sont à la fois des émetteurs d'ondes, des moyens de surveillance légaux et la cause d'un gaspillage phénoménal des ressources naturelles. Nous assistons à la mise en orbite de milliers de satellites et au développement à marche forcée de l'intelligence artificielle. Un contrôle généralisé de la population se met en place à une vitesse stupéfiante.

Le principe de précaution doit être appliqué de façon rigoureuse. La santé des personnes et la préservation de l'environnement ne doivent plus être sacrifiées sur l'autel du profit. La situation de notre planète et des organismes vivants qui l'habitent est de plus en plus compromise par l'extractivisme et l'augmentation vertigineuse de la consommation d'énergie. Le réchauffement planétaire, la destruction de la biodiversité et les atteintes de toute sorte à l'environnement entraînent une série de catastrophes climatiques, sanitaires et humaines. Cette destruction du vivant connaît une accélération exponentielle. Les changements dépassent les prévisions des scientifiques qui sonnent l'alarme depuis longtemps. Le temps des bonnes paroles arrive à sa fin. Notre planète, nos mondes, sont en train d'être détruits sous nos yeux.

Devant l'étendue du désastre, il faut agir maintenant. Les États et les institutions internationales tiennent un discours écologique de façade en contradiction complète avec leurs actions. Il revient à chacune et chacun d'entre nous d'agir. Une réflexion globale et collective doit impérativement se mettre en place pour définir une nouvelle conception du vivant qui ne doit plus jamais être une marchandise. L'interdépendance entre tout ce qui vit implique la nécessité d'une coopération égalitaire entre l'humain et les autres organismes vivants.

Il est incontestable que les lois et normes actuelles sont au service des industries mortifères. La désobéissance civile est donc vitale. Pourtant, elle est souvent réprimée au nom d'un dogme « antiterroriste » qui cache mal la terreur réelle que les gouvernements sont prêts à exercer.

Soyons solidaires de toutes celles et tous ceux qui cherchent à arrêter cette machine infernale : mobilisons-nous dans la perspective du procès de Limoges qui aura lieu les 19 et 20 mars 2026.

Nous espérons que cet appel sera discuté, repris et amplifié.

*Les inculpé·es
et le Comité de soutien 15 Juin*